

Quelle évolution des difficultés des ménages en matière de crédit ? Retour sur les statistiques du rapport annuel 2025 de la CCP

L. Pierroux (économiste), septembre 2026

Table des matières

1.	La situation macroéconomique	3
1.1.	Un pouvoir d'achat en hausse mais une inflation relativement élevée et une croissance économique en berne	4
1.2.	Des résultats en demi-teinte pour le marché de l'emploi	4
1.3.	Un recul de l'épargne	5
1.4.	Un léger regain de la confiance des consommateurs fin 2025	6
2.	Une légère diminution des contrats de crédit et une augmentation des nouveaux crédits	6
3.	Une augmentation du nombre d'emprunteurs défaillants	8
3.1.	Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants en Belgique	9
3.2.	Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants par région	12
4.	Les nouveaux emprunteurs défaillants	16
5.	Un risque de défaillance plus important chez les 25 à 44 ans	18
6.	Une hausse de la multi-défaillance	19
7.	Une hausse de l'arriéré moyen	21
8.	Les découverts non autorisés	23
9.	Une légère hausse des règlements collectifs de dettes, sans retour aux niveaux d'avant crise	23
9.1.	L'évolution du nombre de procédures en RCD	24
9.2.	La répartition des dossiers de RCD par arrondissement	26
9.3.	L'évolution du nombre de crédits défaillants dans les dossiers de RCD	27
9.4.	L'évolution du type de plan et de la durée des dossiers de RCD	28
10.	Quel avenir pour l'endettement des ménages lié au crédit ?	29
11.	Conclusion	30

L'objectif de cet article est d'informer les lecteurs sur l'évolution récente des difficultés des ménages belges en matière de crédit. Se sont-elles accrues ces dernières années ou pas ? Pour y répondre, sont présentés divers indicateurs issus du rapport annuel 2025 de la Centrale des Crédits aux Particuliers, à savoir :

- *le nombre de contrats de crédit en cours et de nouveaux contrats ;*
- *le nombre et le pourcentage d'emprunteurs défaillants (au niveau national et régional) ;*
- *le nombre de nouveaux emprunteurs défaillants ;*
- *l'âge des emprunteurs défaillants ;*
- *le nombre d'emprunteurs multi-défaillants ;*
- *le montant de l'arriéré moyen ;*
- *le nombre de personnes avec un découvert non autorisé ;*
- *des données relatives au règlement collectif de dettes (nombre de dossiers actifs et de nouveaux dossiers, répartition par arrondissement, nombre de crédits défaillants, répartition par type de plan et durée des plans).*

Comment le marché du crédit aux particuliers en Belgique se porte-t-il après les crises successives (sanitaire, inflationniste, énergétique, géopolitique, etc.) ?

Cet article présente une analyse détaillée des statistiques de la Centrale des Crédits aux Particuliers^{1,2}. Celle-ci recense l'ensemble des contrats de crédit conclus par des personnes physiques en Belgique, octroyés dans le cadre privé. La Centrale enregistre également les éventuels retards de paiement pour ces contrats de crédit et l'ensemble des règlements collectifs de dettes en cours. Ces données sont consultées par les prêteurs dans le cadre d'une demande de crédit.

Notons que depuis le 1er janvier 2024, le périmètre des données collectées par la BNB³ a été élargi avec l'intégration des anciens Enregistrements Non Régis (ENR). De plus, le système de collecte a évolué avec la transition vers l'application BECRIS, impliquant une réorganisation complète du modèle de données et une rupture des séries statistiques à partir du 1er mai 2024. En raison de ces changements, l'évolution entre les données de 2023 et 2024 est à interpréter avec prudence.

Le but de cet article est d'expliquer les dernières tendances quant à l'endettement⁴ (problématique) des ménages au niveau du crédit ainsi que le recours à une procédure de traitement du surendettement (le règlement collectif de dettes, dénommé RCD dans le reste de cette note).

² Le rapport 2025 de la CCP est disponible ici : [Statistiques Centrale des crédits aux particuliers - 2025](#)

³ Voir [La CCP en chiffres | Banque nationale de Belgique](#)

⁴ Le crédit est à distinguer du terme endettement, il s'agit d'une forme particulière d'endettement. Nous renvoyons le lecteur vers le rapport annuel de l'Observatoire sur l'état du surendettement en Wallonie pour plus d'informations sur d'autres types d'endettement.

En résumé, nous constatons en 2025 :

- une baisse de l'encours et une hausse de l'octroi de crédit ;
- après une diminution continue durant huit ans, une augmentation du nombre ainsi que du pourcentage d'emprunteurs défaillants et du nombre d'emprunteurs multi-défaillants ;
- une accélération de la hausse du nombre de nouveaux emprunteurs défaillants particulièrement marquée pour les prêts à tempérament et les ouvertures de crédit ;
- une hausse des arriérés moyens dans les trois régions belges ;
- un plus grand risque de défaillance pour les emprunteurs de 25 à 54 ans ;
- un nombre croissant d'emprunteurs défaillants avec au moins un découvert non autorisé ;
- une baisse des procédures de RCD en cours et une légère hausse des nouvelles admissibilités ;
- une diminution de la présence du crédit dans les dossiers en RCD sur dix ans, mais une augmentation entre 2024 et 2025.

Dans cet article, nous verrons que plusieurs indicateurs témoignent d'une détérioration récente de la situation des ménages en matière de crédit, même si ceux-ci demeurent, pour la plupart, à des niveaux plus favorables que ceux observés avant les crises successives. S'il est encore trop tôt pour conclure à une dégradation durable et généralisée, la convergence de plusieurs signaux – hausse du nombre de nouveaux emprunteurs défaillants, progression de la multi-défaillance ou encore augmentation des arriérés moyens – constitue néanmoins un point d'attention à suivre dans les années à venir.

Après avoir fait un tour d'horizon de divers indicateurs macro-économiques influençant le marché du crédit, nous ferons un état des lieux des données sur le crédit en Belgique. Nous commencerons par exposer les derniers chiffres sur l'encours et l'octroi de crédit. Ensuite, nous étudierons l'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants au niveau national et régional, mais aussi l'évolution du nombre de nouveaux emprunteurs défaillants. Nous verrons également que certaines catégories d'âge font face à un risque accru de se retrouver en défaut de paiement pour un crédit. Après cela, nous nous intéresserons à la récente progression de la multi-défaillance ainsi qu'à l'augmentation des arriérés moyens et du nombre de découverts non autorisés. Enfin, nous nous concentrerons sur les données relatives au RCD avant de clôturer par quelques perspectives macro-économiques de la BNB pour 2026 et 2027.

1. La situation macroéconomique⁵

Avant d'analyser les chiffres de la Centrale, il est essentiel de comprendre leur contexte. D'après la littérature économique⁶, l'octroi de contrats de crédit peut être influencé par une multitude

⁵ Les chiffres présentés dans cette section sont tirés du [Rapport annuel 2025 - Développements économiques et financiers de la BNB](#).

⁶ Voir notamment :

- Swain, R. B. (2007). The demand and supply of credit for households. *Applied Economics*, 39(21), 2681-2692.
- Vandone, D. (2009). *Consumer credit in Europe: Risks and opportunities of a dynamic industry*. Springer Science & Business Media.
- Huyghebaert, N. (2015). *Etude sur l'importance du crédit à la consommation et du crédit hypothécaire dans l'économie belge*, KU Leuven.

de facteurs : situation macroéconomique et microéconomique du pays, caractéristiques socio-démographiques, culturelles ou encore comportementales de la population, etc. Nous n'abordons ici que des indicateurs macroéconomiques pour lesquels nous disposons de données récentes, mais gardons à l'esprit que d'autres facteurs non expliqués peuvent également influencer sur les chiffres liés au crédit des particuliers.

1.1. Un pouvoir d'achat en hausse mais une inflation relativement élevée et une croissance économique en berne

À l'échelle nationale, la **croissance économique** s'est établie à 1,1% en 2024, principalement soutenue par le secteur des services. Elle s'est ainsi révélée moins dynamique qu'en 2023, lorsque le PIB avait progressé de 1,7%. Ce ralentissement s'est poursuivi en 2025, avec une hausse du PIB belge limitée à 1%, toujours largement portée par les activités de services. Une tendance similaire s'observe en Wallonie : après une croissance de 1,7% en 2023, le PIB régional a augmenté de 1,3% en 2024, puis de 1,1% en 2025⁷. Malgré cette perte progressive de dynamisme, la croissance économique belge reste proche de celle observée dans la zone euro, qui s'établit également à 1% en 2025 (sans compter l'Irlande⁸).

En 2024 comme en 2025, le **pouvoir d'achat** des ménages a progressé d'environ 1%. Cette évolution peut notamment s'expliquer par le mécanisme d'indexation des salaires, combiné au ralentissement de l'inflation par rapport aux niveaux particulièrement élevés atteints lors de la crise énergétique de 2022. La croissance du pouvoir d'achat s'avère néanmoins plus modérée qu'en 2023, année durant laquelle elle avait dépassé 2%.

L'année 2022 s'est distinguée par une **inflation** exceptionnellement élevée, atteignant 10,3%, principalement sous l'effet de la forte augmentation des prix des produits énergétiques (+57,9%). L'inflation a ensuite nettement ralenti pour s'établir à 2,3% en 2023, grâce au recul des prix de l'énergie, avant de connaître un nouveau rebond à 4,3% en 2024. En 2025, elle s'est à nouveau infléchi pour atteindre 3%, un niveau qui demeure toutefois supérieur à la moyenne de 1,9% observée entre 1997 et 2019, soit avant la crise sanitaire. Malgré le ralentissement de l'inflation, les prix restent globalement élevés dans la plupart de ses composantes⁹. Les biens industriels non énergétiques constituent une exception, leurs prix affichant une relative stabilité.

1.2. Des résultats en demi-teinte pour le marché de l'emploi

En Belgique, le rythme des **créations d'emplois** a globalement ralenti en 2024, avant de connaître un regain en 2025, avec 19.000 emplois supplémentaires. Cette progression est toutefois essentiellement portée par l'emploi public et le travail indépendant. Elle reste par ailleurs modeste au regard de la tendance de long terme, puisque le nombre d'emplois créés en 2025 représente seulement la moitié de la moyenne enregistrée entre 1999 et 2019. Dans le secteur privé, la dynamique est moins favorable, avec un recul des créations d'emplois, particulièrement marqué dans l'industrie et la construction.

- Mian, A., & Sufi, A. (2018). Finance and business cycles: The credit-driven household demand channel. *Journal of Economic Perspectives*, 32(3), 31-58.

- Borowski, J., Jaworski, K., & Olipra, J. (2019). Economic, institutional, and socio-cultural determinants of consumer credit in the context of monetary integration. *International Finance*, 22(1), 86-102.

⁷ Chiffres de l'IWEPS, disponibles sur [PIB en volume - Iweps](#).

⁸ Selon la BNB : « Le produit intérieur brut (PIB) irlandais est en effet significativement influencé par des facteurs spécifiques comme le transfert d'actifs immatériels et la localisation comptable de multinationales en Irlande, ce qui gonfle artificiellement la croissance de la zone euro. »

⁹ Énergie, produits alimentaires, services, biens industriels non énergétiques, indice-santé.

Parallèlement, le **taux d'emploi** des 20-64 ans a légèrement progressé entre 2023 et 2025. À l'échelle belge, il est passé de 72,1% à 73,2 %, tandis qu'en Wallonie, il est passé de 66,7% au dernier trimestre de 2023 à 67,9% au dernier trimestre de 2025¹⁰. Cette amélioration s'accompagne néanmoins d'une légère hausse du ¹⁰ des 15-64 ans, qui est passé de 5,6% à 6,2% en Belgique et de 8% à 8,3% en Wallonie sur la même période¹¹. Malgré cette évolution, le chômage se maintient à un niveau relativement faible. Ces indicateurs devront faire l'objet d'une attention particulière dans une prochaine analyse, qui permettra vraisemblablement de mieux appréhender les effets de la limitation dans le temps des allocations de chômage sur le marché du travail, ceux-ci n'étant pas encore perceptibles dans les données présentées ici. Le **taux de vacance d'emploi** s'est, quant à lui, globalement replié entre 2023 et 2025, tant en Belgique qu'en Wallonie, tout en restant relativement élevé par rapport aux niveaux observés avant les différentes crises. Enfin, le nombre de **faillites** d'entreprises a peu évolué entre 2024 et 2025, avec une hausse limitée à 0,1%.

1.3. Un recul de l'épargne

Après avoir progressé en 2023, notamment sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt, le taux d'épargne des ménages belges a ensuite reculé pour s'établir à 12,3% en 2025. Il retrouve ainsi un niveau proche de ceux observés avant les différentes crises, tout en demeurant inférieur à la moyenne de 15% enregistrée entre 1999 et 2024. Ce recul de l'épargne peut notamment être mis en relation avec l'assouplissement progressif des taux d'intérêt amorcé en 2024, ainsi qu'avec le ralentissement de l'inflation par rapport aux niveaux exceptionnellement élevés atteints lors de la crise énergétique de 2022.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs macroéconomiques en Belgique (2020-2025)

Indicateurs macroéconomiques	2020	2021	2022	2023	2024	2025 ¹¹
Croissance économique (P.I.B.)	-5,7%	6,3%	4%	1,7%	1,1%	1%
Croissance du pouvoir d'achat ¹² (en termes réels)	1%	2,7%	-0,8%	2,5%	1,1%	1,1%
Inflation (IPCH Global)	0,4%	3,2%	10,3%	2,3%	4,3%	3%
Inflation des produits énergétiques	-11%	22,4%	57,9%	-28,4%	9,7%	4,7%
Création d'emplois	3.000	94.000	104.000	40.000	13.000	19.000
Taux de chômage (population active des 15-64 ans)	5,6%	6,3% ¹³	5,6%	5,6%	5,8%	6,2% ¹⁴
Taux d'épargne	19,1%	16,6%	12,9%	14%	12,9%	12,3%

Source : B.N.B.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Les données reprises dans cette colonne désignent des données estimées au 31 décembre 2025.

¹² Pourcentage de variation du revenu disponible brut réel

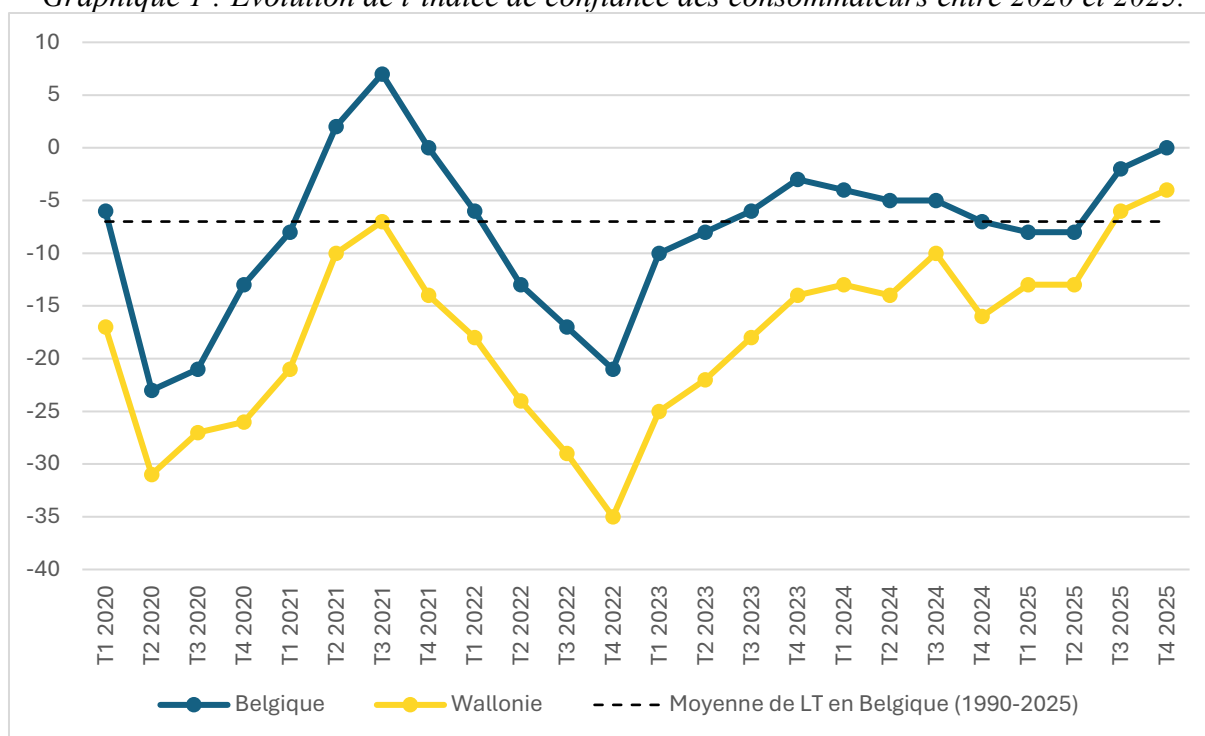
¹³ En raison de modifications aux définitions de l'emploi et du chômage, les résultats à partir de 2021 ne sont pas entièrement comparables à ceux des années précédentes.

¹⁴ Moyennes des trois premiers trimestres.

1.4. Un léger regain de la confiance des consommateurs fin 2025

Le graphique 1 retrace l'évolution de l'indice de confiance des consommateurs en Belgique et en Wallonie. Après un net redressement en 2021, dans le contexte de la sortie de la pandémie de COVID-19, la confiance des ménages s'est fortement détériorée en 2022, sur fond de crise énergétique, de forte inflation et de guerre en Ukraine. Un retournement s'est toutefois amorcé dès novembre 2022, notamment à la faveur du recul des prix de l'énergie. En 2023 et 2024, la confiance des consommateurs belges s'est ensuite maintenue à un niveau légèrement supérieur à sa moyenne de long terme, avant de repasser sous celle-ci au cours du premier semestre 2025. Selon la BNB, cette dégradation serait principalement liée à une perception plus pessimiste des ménages quant aux perspectives économiques du pays. La tendance s'inverse néanmoins à partir du troisième trimestre 2025 : la confiance des consommateurs se redresse à nouveau, tant à l'échelle de la Belgique qu'en Wallonie.

Graphique 1 : Evolution de l'indice de confiance des consommateurs entre 2020 et 2025.



Source : B.N.B.

2. Une légère diminution des contrats de crédit et une augmentation des nouveaux crédits

Entre 2024 et 2025, le nombre **total** de crédits en cours en Belgique a reculé de 0,8% (tableau 2). Cette diminution s'explique principalement par la baisse du nombre de contrats de crédit à la consommation (-1,1%). Parallèlement, la part des emprunteurs majeurs disposant d'au moins un crédit s'est également légèrement réduite.

Cette évolution contraste toutefois avec la dynamique observée au niveau des **nouveaux** crédits. Leur nombre a progressé de 2,9% sur la même période, sous l'effet notamment de la forte augmentation des nouveaux contrats de crédit hypothécaire (+11,3%). Cette reprise peut

notamment être mise en relation avec la baisse des taux d'intérêt. Après avoir amorcé leur recul en 2024, ceux-ci ont continué à diminuer en 2025, comme l'illustre le graphique 2, contribuant ainsi à améliorer les conditions de financement des projets immobiliers.

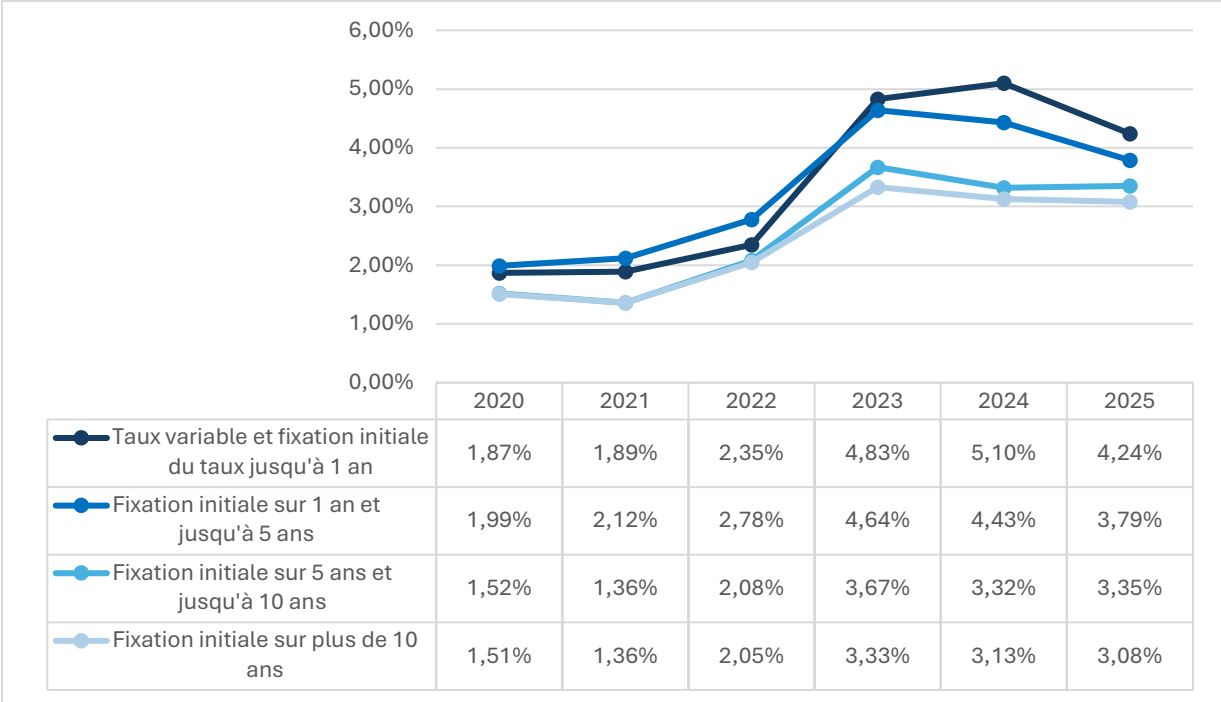
Tableau 2 : Evolution du nombre total de contrats de crédit en cours, du nombre de nouveaux contrats de crédit et de la part de la population majeure belge avec au moins un crédit entre 2024 et 2025¹⁵

	2024	2025	Evolution
Contrats de crédit en cours (en décembre)	10.062.822	9.983.582	-0,8%
Nouveaux contrats de crédits	1.083.627	1.115.082	+2,9%
Part de la population majeure avec au moins un crédit	64%	63,6%	-0,4 points de %

Source : B.N.B.

Cette baisse des taux d'intérêt intervient après une période de forte remontée. Si l'inflation avait déjà sensiblement ralenti en 2023, les effets de la politique monétaire mise en œuvre pour la contenir restaient encore perceptibles sur le coût du crédit. Face à la poussée inflationniste, la Banque Centrale Européenne avait en effet procédé, à partir de 2022, à plusieurs relèvements de ses taux directeurs. Leur transmission aux conditions de financement proposées par les établissements de crédit s'est traduite par une nette augmentation des taux appliqués aux crédits hypothécaires, particulièrement visible en 2023, année durant laquelle ceux-ci ont retrouvé des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis une dizaine d'années. La tendance s'est ensuite inversée : la baisse amorcée en 2024 s'est prolongée en 2025 et a participé au regain d'activité du marché du crédit hypothécaire.

Graphique 2 : Evolution des taux d'intérêts annuels moyens sur les nouveaux contrats de crédit hypothécaires (2020-2025)



Source : B.N.B. ; calculs des moyennes : OCE

¹⁵ Ces chiffres sont relatifs aux contrats de crédit enregistrés dès leur conclusion.

Selon Febelfin, la réduction des droits d'enregistrement a également contribué à cette évolution¹⁶. La reprise ne concerne toutefois pas de manière uniforme les différentes finalités du crédit hypothécaire. Entre le quatrième trimestre de 2024 et celui de 2025, le nombre de crédits destinés à l'achat d'un logement a progressé de 14,7 %, tandis que les crédits destinés à la construction et à la rénovation ont respectivement diminué de 14,9 % et de 15,7 %.

Le tableau 3 confirme cette tendance puisqu'on y voit la forte baisse du nombre d'actes de vente en 2023 suivie d'une croissance importante en 2025. Par ailleurs, ce tableau indique que les prix moyens des maisons et des appartements continuent de croître, notamment entre 2024 et 2025 pour les maisons. Malgré ces augmentations de prix, le nombre de ventes de biens immobiliers a enregistré une hausse record en 2025.

Tableau 3 : Evolution du marché immobilier en Belgique (2020-2025)

Marché immobilier	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2020-2025
Evolution du nombre d'actes de ventes ¹⁷	n.d.	n.d.	n.d.	-15,2%	-0,7%	+14,2%	-1,7 points de % ¹⁸
Prix moyen d'une maison	276.993€	295.278€	319.389€	322.780€	329.743€	348.800€	+25,9%
Prix moyen d'un appartement	244.112€	251.620€	260.532€	264.792€	271.330€	277.927€	+13,8%

Source : Baromètre des notaires

3. Une augmentation du nombre d'emprunteurs défaillants

L'évolution du nombre d'emprunteurs défaillants (c'est-à-dire le nombre de personnes enregistrées à la Centrale pour au moins un crédit en défaut de paiement, autrement dit avec un retard de paiement non régularisé¹⁹) peut nous renseigner sur d'éventuelles difficultés financières.

Un défaut de paiement sur un crédit ne va pas nécessairement conduire au surendettement. Cependant, si les défauts de paiement se répètent ou perdurent dans le temps, une situation de surendettement peut s'installer.

Nous observerons le nombre d'emprunteurs défaillants au niveau national puis par région.

¹⁶ Voir [2025 : une année excellente pour les crédits hypothécaires | Febelfin](#)

¹⁷ Cette donnée n'est pas disponible pour les années antérieures à 2023.

¹⁸ Ce pourcentage rend compte de la variation du nombre d'actes de ventes entre 2023 et 2025.

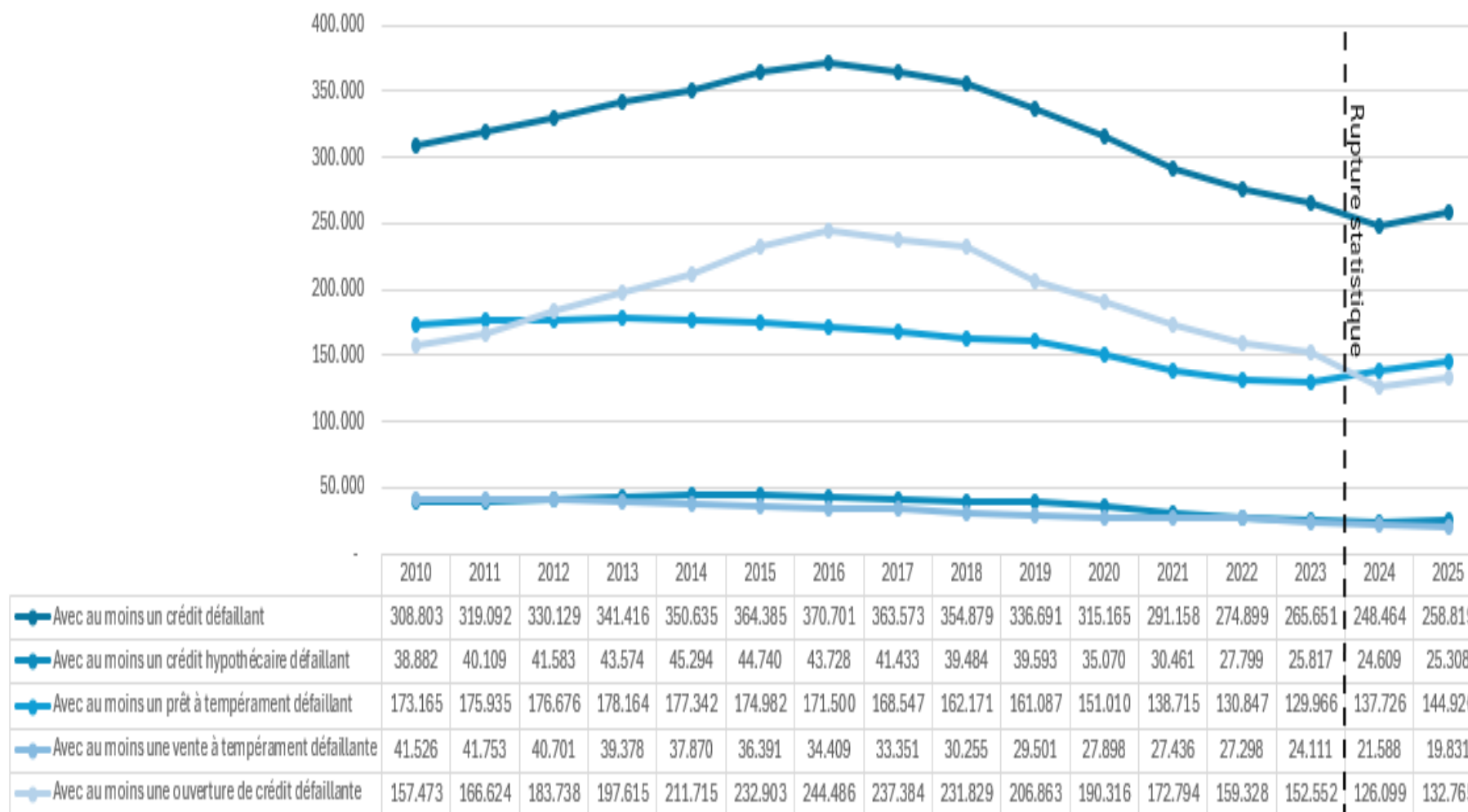
¹⁹ Les critères d'enregistrement de défauts de paiement découlant de contrats de crédit peuvent être trouvés sur le site de la Banque Nationale dans le [glossaire de la CCP](#) ou dans la notice méthodologique du rapport statistique annuel de la CCP.

3.1. Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants en Belgique

Le graphique 3 met en évidence une diminution continue du nombre d'emprunteurs défaillants entre 2016 et 2024. Une exception apparaît toutefois entre 2023 et 2024 pour les prêts à tempérament, dont le nombre d'emprunteurs en défaut progresse. Pour la première fois depuis 2011, celui-ci devient même supérieur au nombre d'emprunteurs présentant une ouverture de crédit défaillante.

En 2025, la tendance s'inverse plus nettement : le nombre d'emprunteurs défaillants augmente pour l'ensemble des catégories de crédit, à l'exception des ventes à tempérament. Cette progression est particulièrement marquée pour les ouvertures de crédit (+5,3 %) et les prêts à tempérament (+5,2 %). Cette évolution pourrait témoigner d'une augmentation des difficultés rencontrées par certains ménages pour faire face au remboursement de leurs crédits.

Graphique 3 : Evolution du nombre d'emprunteurs avec au moins un crédit défaillant en Belgique par type de crédit (2010-2025)²⁰.



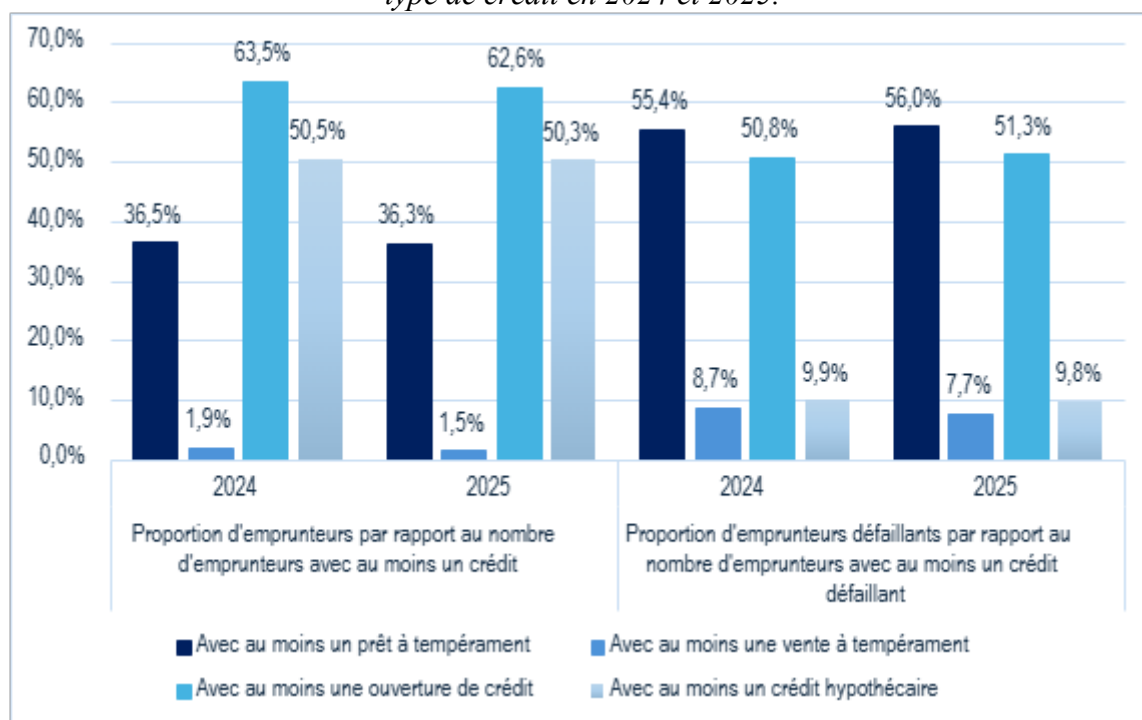
Source : B.N.B.

²⁰ Ces chiffres sont relatifs aux contrats de crédit enregistrés dès leur conclusion.

Selon le graphique 4, l'**ouverture de crédit** demeure, en 2024 comme en 2025, le type de crédit le plus fréquemment détenu par les emprunteurs : elle concerne environ deux tiers d'entre eux. Ce constat doit néanmoins être interprété avec prudence puisque la Centrale surestime le nombre d'emprunteurs concernés. En effet, la détention d'une ouverture de crédit suffit pour qu'une personne soit comptabilisée comme emprunteur dans cette catégorie, même lorsqu'elle ne l'a pas effectivement utilisée au cours de l'année. Entre 2024 et 2025, la proportion d'emprunteurs détenant une ouverture de crédit diminue légèrement, de 0,9 point de pourcentage.

À l'inverse, parmi les **emprunteurs défaillants**, la part de ceux concernés par une ouverture de crédit progresse légèrement, passant de 50,8 % en 2024 à 51,3 % en 2025. La place importante occupée par ce type de crédit parmi les situations de défaillance pourrait notamment être liée à ses modalités de fonctionnement. La souplesse des remboursements et l'existence d'un délai de zéro tage peuvent en effet rendre plus difficile la compréhension des obligations qui incombent au consommateur. Cette flexibilité peut également donner le sentiment que le crédit est aisément maîtrisable et favoriser son utilisation sur une longue période, sans que l'emprunteur perçoive nécessairement pleinement le risque d'endettement qui en découle. Un remboursement insuffisant ou tardif peut alors entraîner une accumulation des intérêts et, par conséquent, alourdir progressivement la dette. Ce risque peut être davantage marqué chez les personnes moins familiarisées avec les mécanismes du crédit et les notions financières.

Graphique 4 : Evolution des proportions des emprunteurs et des emprunteurs défaillants par type de crédit en 2024 et 2025.



Source : B.N.B.

Comme le mettait déjà en évidence le graphique 3, les **prêts à tempérament** occupent, depuis 2024, une place plus importante que les ouvertures de crédit parmi les emprunteurs défaillants, alors même que la proportion d'emprunteurs ayant contracté ce type de prêt est demeurée

relativement stable. Ce constat rejoint les résultats de deux enquêtes menées²¹²², pour la Flandre, sur les profils et les facteurs de vulnérabilité des personnes surendettées. Celles-ci montraient que les dossiers suivis par les²³ comportaient plus fréquemment des opérations à tempérament que des ouvertures de crédit. Une nuance doit toutefois être apportée : l'enquête wallonne révélait également que, lorsqu'elles étaient présentes, les ouvertures de crédit étaient généralement détenues en plus grand nombre que les autres types de crédit, avec une moyenne de trois ouvertures par dossier.

En ce qui concerne le *crédit hypothécaire*, la proportion d'emprunteurs demeure relativement stable, de même que la part des emprunteurs défaillants associée à ce type de crédit. Le crédit hypothécaire reste ainsi celui qui compte la plus faible proportion d'emprunteurs défaillants, juste derrière les ventes à tempérament, qui occupent une place nettement plus marginale.

3.2. Evolution du nombre d'emprunteurs défaillants par région

À l'échelle régionale, le nombre d'emprunteurs défaillants suit une tendance à la baisse dans les trois régions jusqu'en 2023 (voir graphique 5). Une inflexion apparaît toutefois dès 2024 : leur nombre repart à la hausse en Région flamande, tandis que la diminution observée en Région wallonne se poursuit à un rythme moins soutenu. La progression enregistrée en Flandre reste néanmoins modérée au regard des niveaux observés avant 2022. Depuis 2024, la Région flamande comptabilise par ailleurs davantage d'emprunteurs défaillants que la Région wallonne.

Cette comparaison en valeurs absolues doit toutefois être nuancée au regard du nombre total d'emprunteurs dans chaque région. La Flandre en compte près de deux fois plus que la Wallonie et près de sept fois plus que la Région de Bruxelles-Capitale. Il est dès lors logique qu'un territoire comptant davantage d'emprunteurs soit également susceptible d'enregistrer un nombre plus élevé de situations de défaillance. L'analyse des proportions d'emprunteurs défaillants permet donc de mieux apprécier les différences régionales, indépendamment de la taille de la population d'emprunteurs.

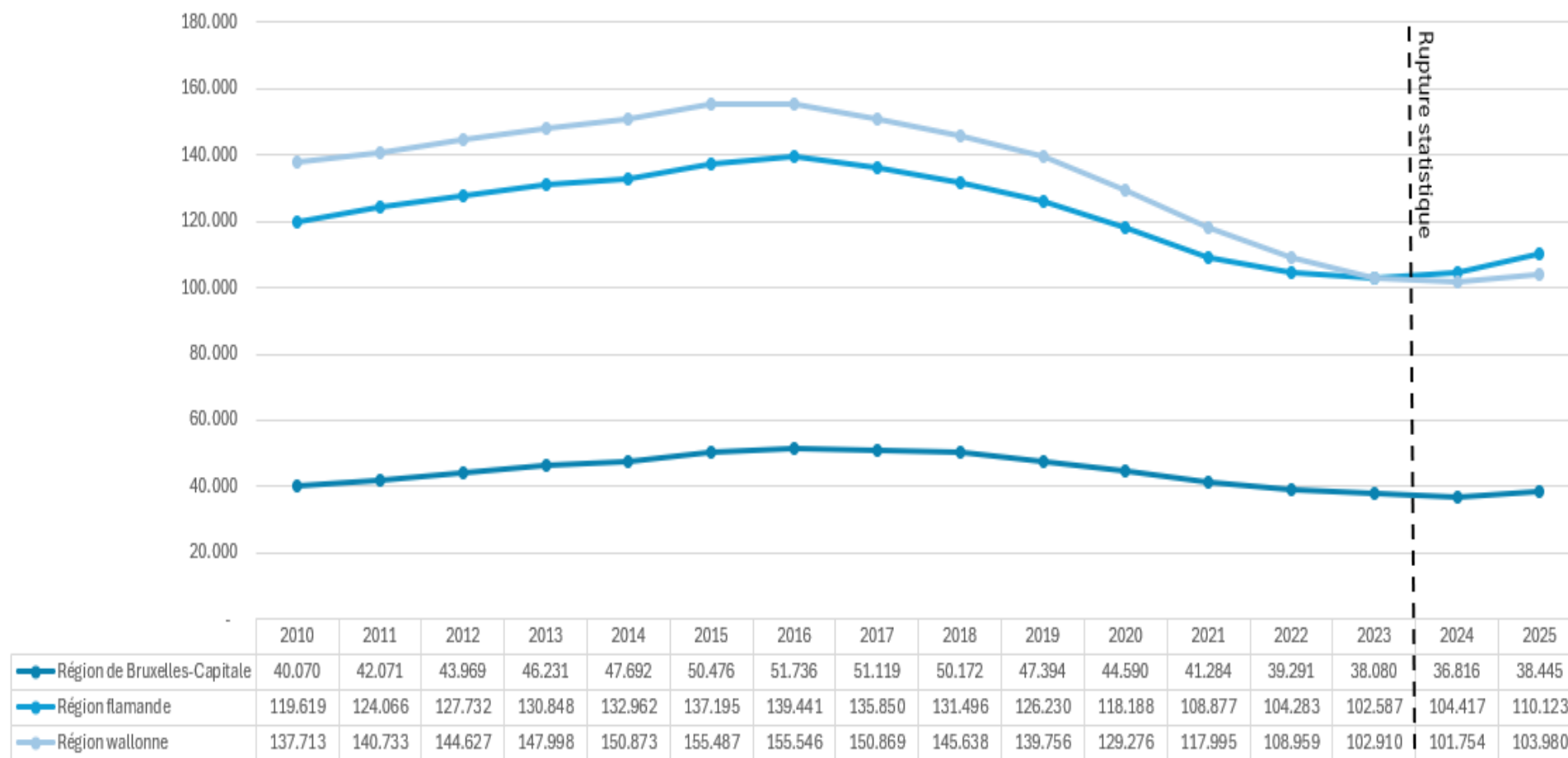
En 2025, la tendance à la hausse se généralise aux trois régions. Entre 2024 et 2025, l'augmentation est la plus marquée en Région flamande (+5,5 %), devant la Région de Bruxelles-Capitale (+4,4 %) et la Région wallonne (+2,2 %).

²¹ L. Pierroux & C. Jeanmart, [Comprendre pour agir : profils et vulnérabilités des ménages surendettés en Wallonie en 2024](#), 2025, OCE.

²² "Het profiel van huishoudens in schuldhulpverlening 2023", Onderzoeksrapport, SAM, 22 janvier 2024, disponible sur https://www.samvzw.be/sites/default/files/2024-01/231030_UR_Onderzoeksrapport.pdf

²³ Les résultats pour la Wallonie sont basés sur les dossiers de 2024 et pour la Flandre, sur ceux de 2023.

Graphique 5 : Evolution du nombre d'emprunteurs avec au moins un crédit défaillant par région entre 2010 et 2025²⁴.



Source : B.N.B. ; calculs : OCE

²⁴ Ces chiffres sont relatifs aux contrats de crédit enregistrés dès leur conclusion.

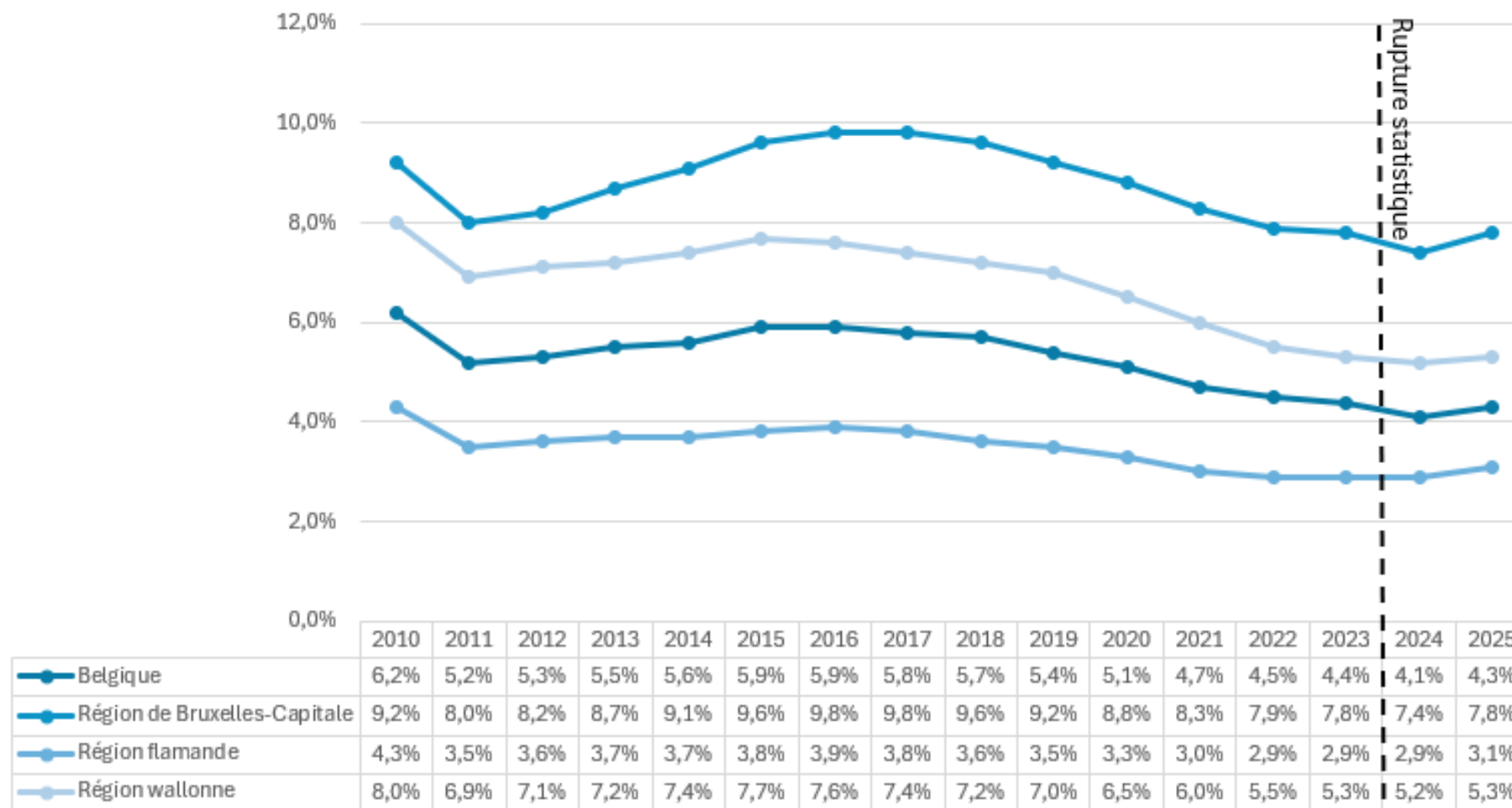
Afin de neutraliser l'effet lié aux différences de nombre d'emprunteurs entre les régions, le graphique 6 présente la proportion d'emprunteurs défaillants, calculée en rapportant leur nombre au nombre total d'emprunteurs. À l'échelle de la Belgique, cet indicateur diminue de manière continue entre 2016 et 2024. Un retournement de tendance apparaît néanmoins en 2025 : la proportion d'emprunteurs en situation de défaillance repart à la hausse, et ce dans les trois régions du pays.

D'après nos estimations, entre 2024 et 2025, le nombre d'emprunteurs défaillants progresse de 4,2 %, alors que le nombre total d'emprunteurs reste pratiquement stable (+0,04 %). Cette évolution suggère une augmentation des difficultés rencontrées par une partie des ménages pour faire face au remboursement de leurs dettes de crédit.

Des disparités importantes subsistent par ailleurs entre les régions. La Région de Bruxelles-Capitale présente proportionnellement la part la plus élevée d'emprunteurs défaillants, devant la Région wallonne et la Région flamande. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer ces écarts, notamment les différences de situation socio-économique – en matière de revenus ou d'emploi, par exemple – mais également la nature des crédits détenus. La Flandre bénéficie globalement d'indicateurs socio-économiques plus favorables et le crédit hypothécaire y occupe une place plus importante parmi les crédits souscrits. Or, les situations de défaillance tendent à être moins fréquentes dans les régions économiquement plus favorisées. Par ailleurs, parmi les principales catégories de crédit, le crédit hypothécaire est associé à une proportion relativement faible d'emprunteurs défaillants, après les ventes à tempérament.

Enfin, entre 2024 et 2025, la proportion d'emprunteurs défaillants augmente légèrement dans chacune des trois régions. Cette progression est la plus marquée en Région de Bruxelles-Capitale, suivie de la Région flamande et, dans une moindre mesure, de la Région wallonne.

Graphique 6 : Evolution du pourcentage d'emprunteurs défaillants au niveau national et par région entre 2010 et 2025²⁵.



Source : B.N.B. ; calculs : OCE

²⁵ Ces chiffres sont relatifs aux contrats de crédit enregistrés dès leur conclusion.

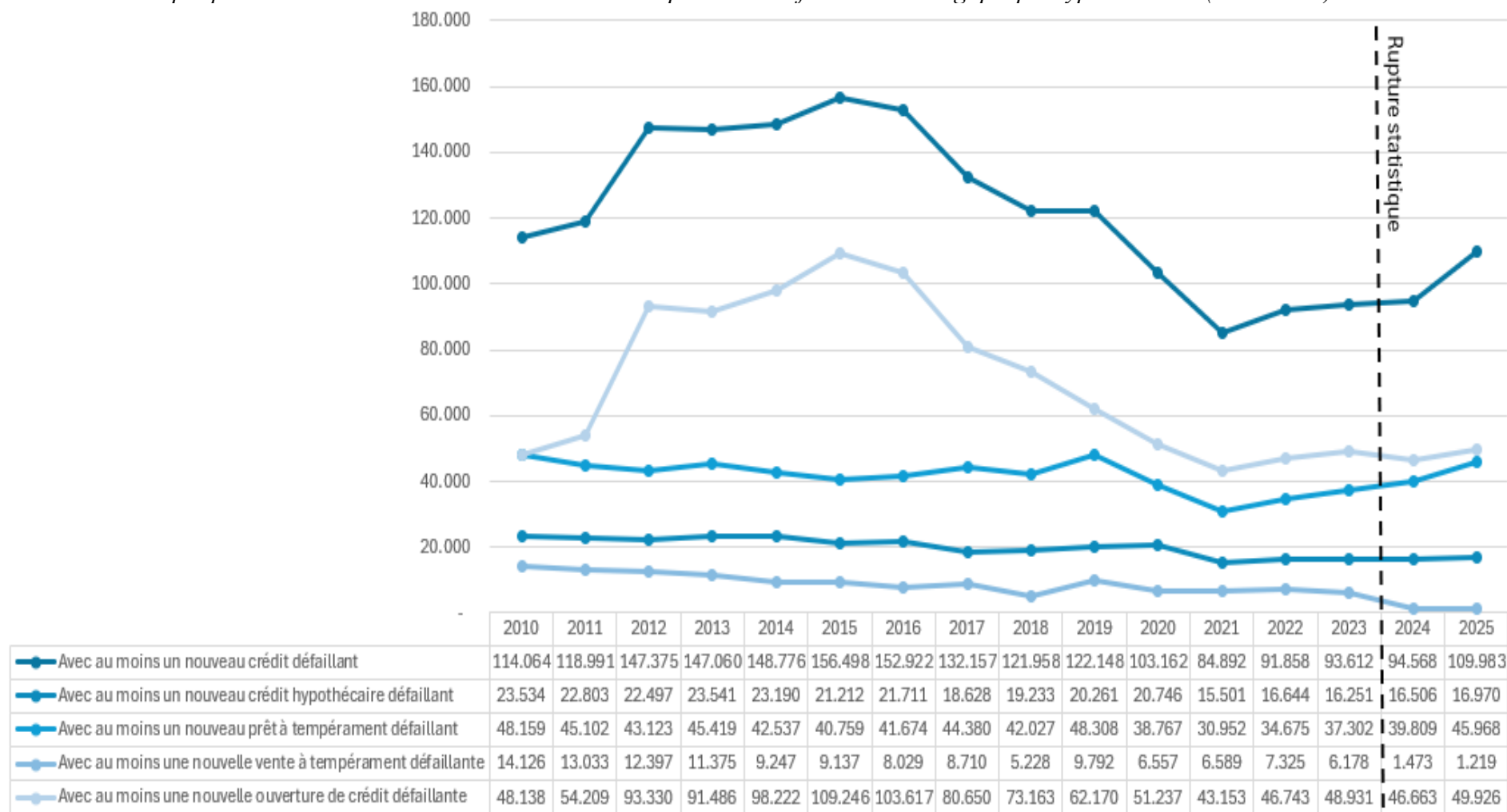
4. Les nouveaux emprunteurs défaillants

Entre 2021 et 2024, deux tendances opposées se dessinaient : tandis que le nombre total d'emprunteurs défaillants diminuait, celui des nouveaux emprunteurs entrant en situation de défaillance progressait. Cette configuration signifie que, sur cette période, le nombre d'emprunteurs sortant d'une situation de défaut est suffisamment important pour compenser l'arrivée de nouveaux emprunteurs défaillants et entraîner une diminution du stock total.

Après une forte baisse entre 2020 et 2021, qui pourrait notamment être liée aux mesures de report de remboursement accordées dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre de nouveaux emprunteurs défaillants repart à la hausse dès 2022. Ainsi, entre 2021 et 2024, alors que le nombre total d'emprunteurs défaillants recule de 14,7 %, le nombre de nouveaux emprunteurs en défaut augmente de 11,4 % (voir graphique 7). Une progression du nombre de nouveaux emprunteurs défaillants n'avait plus été observée depuis 2015. Cette évolution concerne principalement les crédits à la consommation et, plus particulièrement, les prêts à tempérament et les ouvertures de crédit. Malgré cette hausse, le nombre d'emprunteurs enregistrant au moins un nouveau crédit défaillant demeure inférieur aux niveaux observés avant les crises successives.

En 2025, la remontée s'accroît. Parallèlement à l'augmentation du nombre total d'emprunteurs défaillants, le nombre de nouveaux emprunteurs en situation de défaut progresse de 16,3 % entre 2024 et 2025. Une nouvelle fois, cette hausse est principalement portée par les emprunteurs présentant au moins une nouvelle ouverture de crédit ou un nouveau prêt à tempérament défaillant. Ces évolutions pourraient ainsi témoigner d'une dégradation récente de la capacité d'une partie des emprunteurs à honorer leurs engagements de crédit, particulièrement en matière de crédit à la consommation.

Graphique 7 : Evolution du nombre de nouveaux emprunteurs défaillants en Belgique par type de crédit (2010-2025)²⁶.



Source : B.N.B.

²⁶ Ces chiffres sont relatifs aux contrats de crédit enregistrés dès leur conclusion.

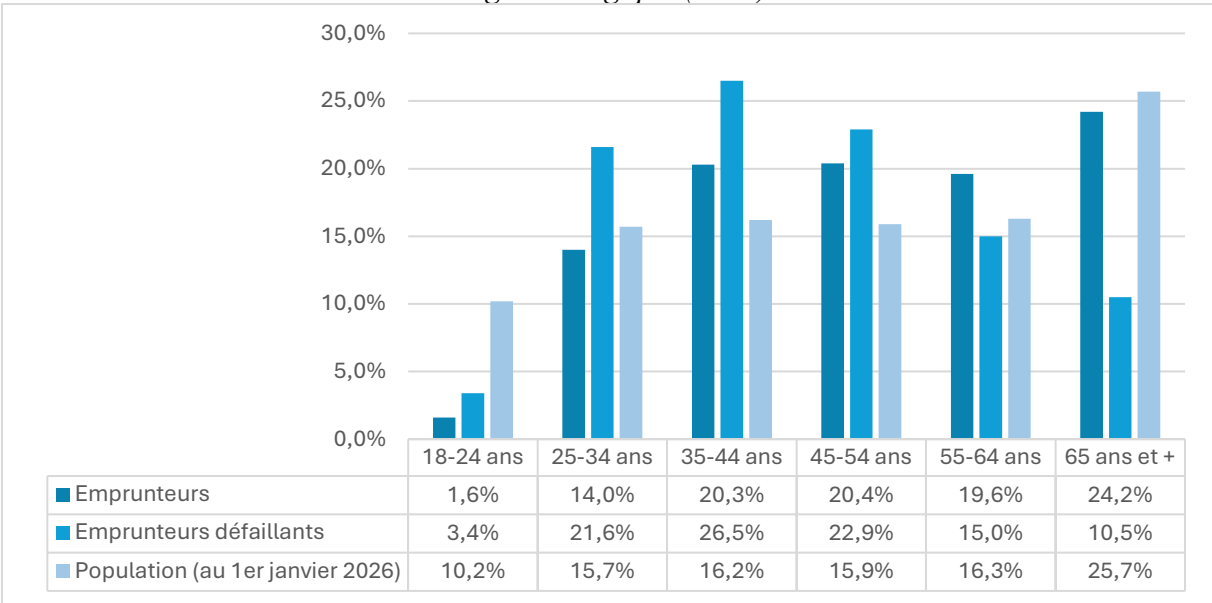
5. Un risque de défaillance plus important chez les 25 à 44 ans

Savoir quelle partie de la population est concernée par un crédit défaillant permet d’orienter les politiques de prévention du surendettement spécifiques au crédit. La C.C.P. renseigne uniquement une seule caractéristique socio-économique : l’âge de l’emprunteur défaillant²⁷.

D’après le graphique 8, les emprunteurs défaillants sont principalement des personnes entre 35 et 44 ans (26,5% des emprunteurs défaillants). En termes de proportion d’emprunteurs, cette catégorie d’âge est pourtant moins nombreuse dans la population que les plus de 65 ans et les 45-54 ans puisqu’elle représente 20,3% des emprunteurs, contre respectivement 24,2% et 20,4%. Cela en fait une catégorie particulièrement à risque de défaut de paiement. Les 25-34 ans et les 45-54 ans sont également des catégories d’âges surreprésentées et donc plus vulnérables à un endettement lié au crédit. À l’inverse, les moins touchés semblent être les plus âgés, c’est-à-dire les plus de 65 ans. On compte seulement 10,5% des emprunteurs défaillants qui ont 65 ans et plus contre 24,2% d’emprunteurs. Quant au 18-24 ans, ils sont peu nombreux à emprunter ce qui explique probablement le faible taux de défaillance de cette catégorie d’âge.

Ces chiffres corroborent les chiffres de notre enquête²⁸ et de celle du SAM²⁹ sur les profils et les facteurs de vulnérabilité des ménages en médiation de dettes. Parmi les bénéficiaires de la médiation de dettes en Wallonie en 2024, les 26-55 ans sont davantage présents par rapport aux plus jeunes et aux personnes de plus de 55 ans. En Flandre, environ 60% des bénéficiaires de la médiation de dettes en 2023 avaient entre 35 et 60 ans. L’âge médian des bénéficiaires wallons et flamands s’établissait à 44 ans.

Graphique 8 : Répartition des emprunteurs et des emprunteurs défaillants par catégorie d’âge en Belgique (2025)



Source : B.N.B. et Statbel (chiffres population) ; calculs (population) : OCE

²⁷ Il est à noter qu’il s’agit de l’âge au moment du défaut de paiement. Il se peut que l’individu faisant défaut appartenait à une autre catégorie d’âge au moment de la signature du contrat.

²⁸ L. Pierroux & C. Jeanmart, Comprendre pour agir : profils et vulnérabilités des ménages surendettés en Wallonie en 2024, 2025, OCE.

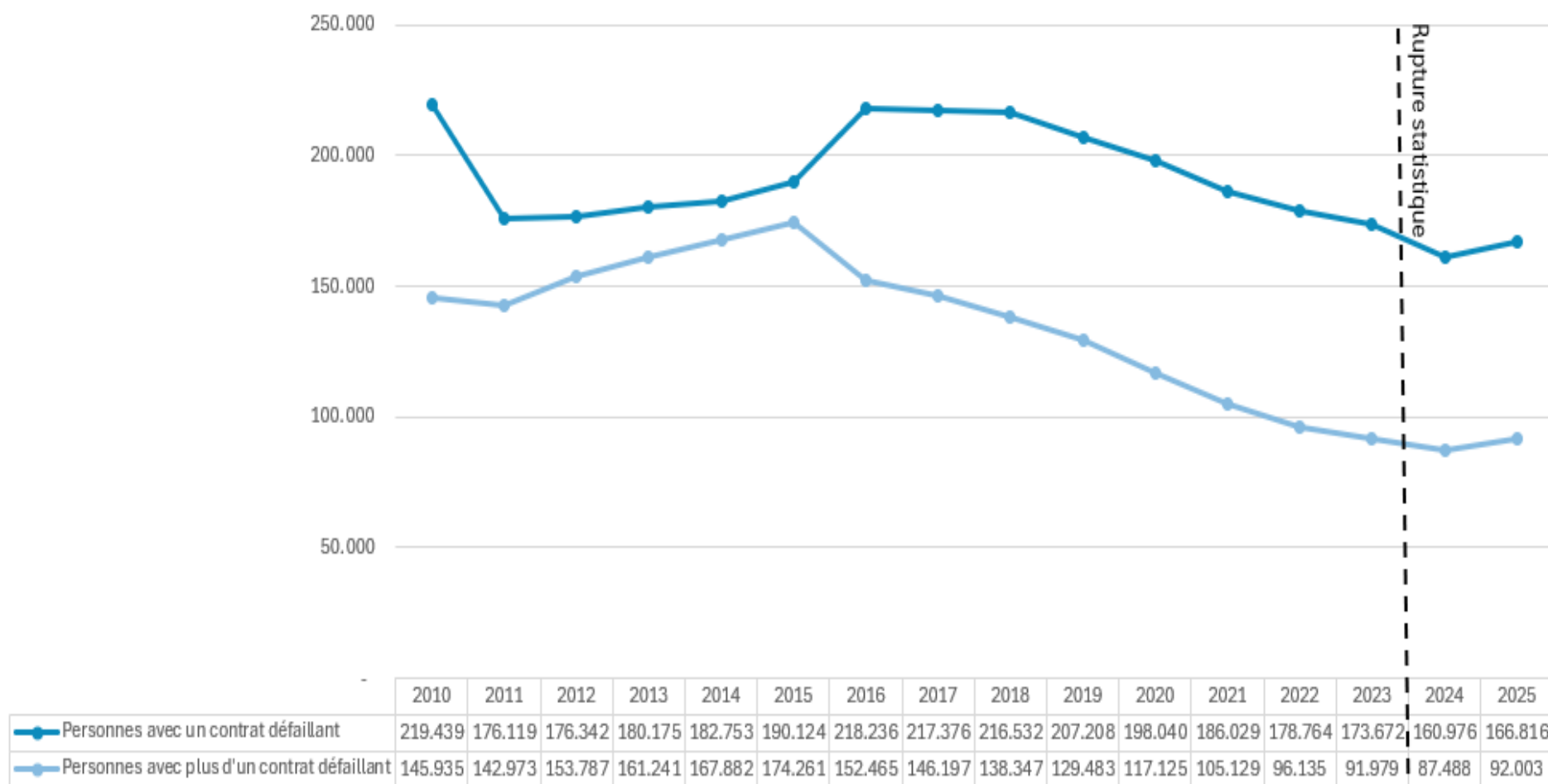
²⁹ ”Het profiel van huishoudens in schuldhulpverlening 2023”, Onderzoeksrapport, SAM, 22 janvier 2024, disponible sur https://www.samvzw.be/sites/default/files/2024-01/231030_UR_Onderzoeksrapport.pdf

6. Une hausse de la multi-défaillance

Une hausse de la multi-défaillance des particuliers peut indiquer des difficultés financières plus importantes. En effet, les ménages avec plusieurs crédits en défaut de paiement ont sans doute plus de de difficultés budgétaires que des ménages avec un seul crédit en défaut de paiement.

Après avoir diminué de manière continue depuis 2015, le nombre d'emprunteurs concernés par plusieurs crédits défaillants repart à la hausse en 2025 (+5,2 %). Cette évolution vient ainsi renforcer les autres indicateurs suggérant une aggravation des difficultés financières rencontrées par une partie des ménages en 2025. Il convient néanmoins de relativiser ce constat : malgré cette récente progression, le nombre d'emprunteurs cumulant plusieurs contrats défaillants demeure inférieur aux niveaux observés lors des périodes de crise.

Graphique 9 : Evolution de la multi-défaillance en Belgique entre 2020 et 2025



Source : B.N.B.

7. Une hausse de l'arriéré moyen

Une autre manière de mesurer une difficulté de remboursement des dettes est l'analyse des arriérés de paiement. Si les sommes dues par les ménages en cas de défaut de paiement sont en augmentation, cela veut dire que les personnes qui sont en difficulté financière connaissent une accentuation de leur situation d'endettement.

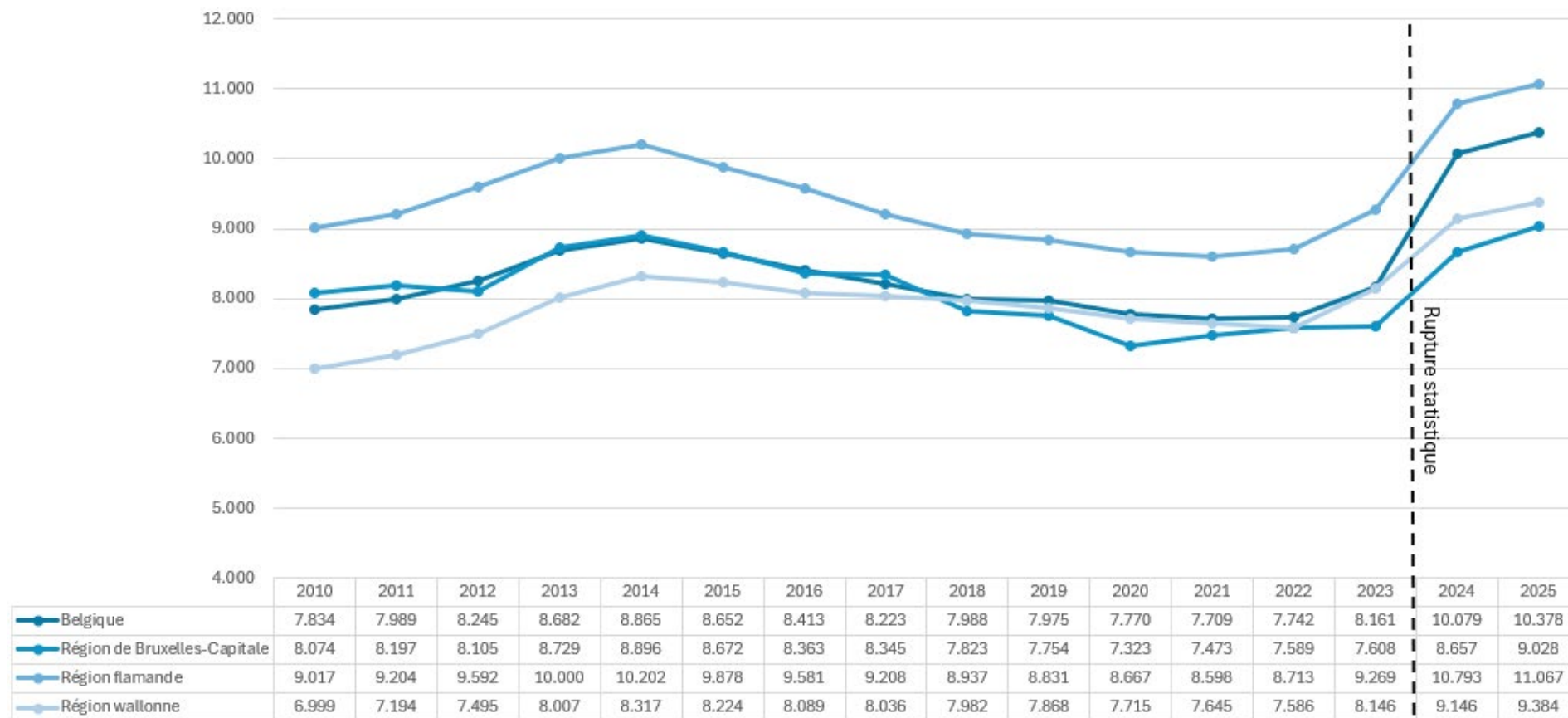
Nous avons construit un indicateur pour observer cet effet : l'arriéré moyen par emprunteur défaillant. Il s'agit de la somme totale des arriérés de crédit, divisée par le nombre d'emprunteurs défaillants.

Au niveau national, après avoir diminué de manière continue entre 2014 et 2021, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant repart à la hausse à partir de 2022 (voir graphique 10). Cette progression s'accroît notamment entre 2023 et 2024 et pourrait témoigner d'un alourdissement des difficultés financières rencontrées par les ménages en situation de défaut, potentiellement en lien avec les effets cumulés des crises successives. Cette évolution doit toutefois être interprétée avec prudence : la transition vers BECRIS et les changements méthodologiques qui l'accompagnent peuvent affecter la comparabilité des données entre 2023 et 2024. En 2025, l'arriéré moyen continue d'augmenter, mais à un rythme plus modéré.

Les résultats de notre enquête consacrée aux profils et aux facteurs de vulnérabilité des ménages en médiation de dettes en Wallonie³⁰ apportent un éclairage complémentaire sur l'ampleur de leur endettement lié au crédit. Le montant moyen de ces dettes atteint 27.523 €, tandis que la médiane s'établit à 8.911 €, cet écart important traduisant la présence de situations d'endettement particulièrement élevées au sein de l'échantillon. Les montants moyens dus varient fortement selon le type de crédit : ils sont les plus élevés pour les crédits hypothécaires (100.759 €), suivis des opérations à tempérament (21.805 €) et des ouvertures de crédit (5.142 €).

³⁰ L. Pierroux & C. Jeanmart, [Comprendre pour agir : profils et vulnérabilités des ménages surendettés en Wallonie en 2024, 2025, OCE.](#)

Graphique 10 : Evolution de l'arriéré moyen par emprunteur défaillant à l'échelle nationale entre 2010 et 2025 (en euros).



Source : B.N.B. ; calculs : OCE

Un autre indicateur est l’arriéré moyen par contrat de crédit défaillant qui correspond à la somme totale des arriérés de crédit, divisée par le nombre de contrats de crédit défaillants. Depuis 2021, cet indicateur suit une tendance continue à la hausse, avec une progression cumulée de 27,7 %. Entre 2024 et 2025, il passe de 6.746 € à 6.893 € par contrat défaillant, soit une augmentation de 2,2 %.

Sur les deux dernières années, l’arriéré moyen par contrat défaillant progresse pour la plupart des catégories de crédit. Seuls les crédits hypothécaires enregistrent une diminution (-1,9 %), tandis que les ouvertures de crédit et les prêts à tempérament connaissent respectivement une hausse de 1,2 % et 3,9 %.

Les crédits hypothécaires présentent néanmoins, et de loin, les arriérés moyens les plus élevés : en 2025, ceux-ci atteignent 46.256 € par contrat défaillant, contre 7.946 € pour les prêts à tempérament. Cet écart s’explique en grande partie par les caractéristiques propres au crédit hypothécaire : les capitaux empruntés étant généralement beaucoup plus importants, les montants restant dus ou devenus exigibles en cas de défaillance peuvent également atteindre des niveaux nettement supérieurs.

8. Les découverts non autorisés

Depuis 2024, la C.C.P. met également à disposition des données sur les découverts non autorisés³¹. Il s’agit d’un nouvel indicateur permettant d’appréhender l’évolution des difficultés financières des ménages. La C.C.P. précise que “les découverts non autorisés sur un compte de paiement non lié à un contrat de crédit sont enregistrés dès qu’ils sont supérieurs à 100 euros et lorsque le consommateur n’a pas remboursé le montant du découvert non autorisé un mois après un envoi recommandé”.

Le tableau 4 montre un nombre croissant de personnes ayant au moins un découvert non autorisé en Belgique entre 2024 et 2025 (+6,5%). Il s’agit d’un indicateur supplémentaire venant étayer l’hypothèse selon laquelle les difficultés financières des ménages sont en augmentation ces deux dernières années.

Tableau 4 : Evolution du nombre d’emprunteurs défaillants avec au moins un découvert non autorisé en Belgique entre 2024 et 2025.

	2024	2025
Personnes avec au moins un découvert non autorisé	40.204	42.801

Source : B.N.B.

9. Une légère hausse des règlements collectifs de dettes, sans retour aux niveaux d’avant crise

Pour rappel, le règlement collectif de dettes (RCD) est une procédure judiciaire ouverte aux personnes qui ne sont pas des entreprises en situation de surendettement moyennant certaines

³¹ Un découvert non autorisé correspond à une situation dans laquelle le solde d'un compte devient négatif alors que le titulaire ne dispose pas d'une facilité de découvert contractuellement convenue avec sa banque.

conditions³². Dans cette partie, nous discutons des données de la Centrale des Crédits aux Particuliers. « Lorsqu'une demande de règlement collectif de dettes est déclarée admissible ou qu'un plan de règlement est obtenu, les tribunaux du travail et les médiateurs de dettes doivent en informer la Centrale via le Fichier central des avis de saisie, de délégation, de cession, de règlement collectif de dettes et de protêt »³³.

9.1. L'évolution du nombre de procédures en RCD

Depuis 2016, le recours au RCD est en baisse. La diminution des nouvelles procédures pourrait s'expliquer par différents facteurs structurels comme une baisse de l'attractivité de la procédure. L'entrée en vigueur du Livre XX du Code de droit économique en 2018 qui ne permet plus aux indépendants d'introduire un RCD peut aussi avoir eu un effet sur cette baisse.

D'autres facteurs inhérents à la crise sanitaire peuvent expliquer cette chute des nouvelles procédures en RCD en 2020 et en 2021 :

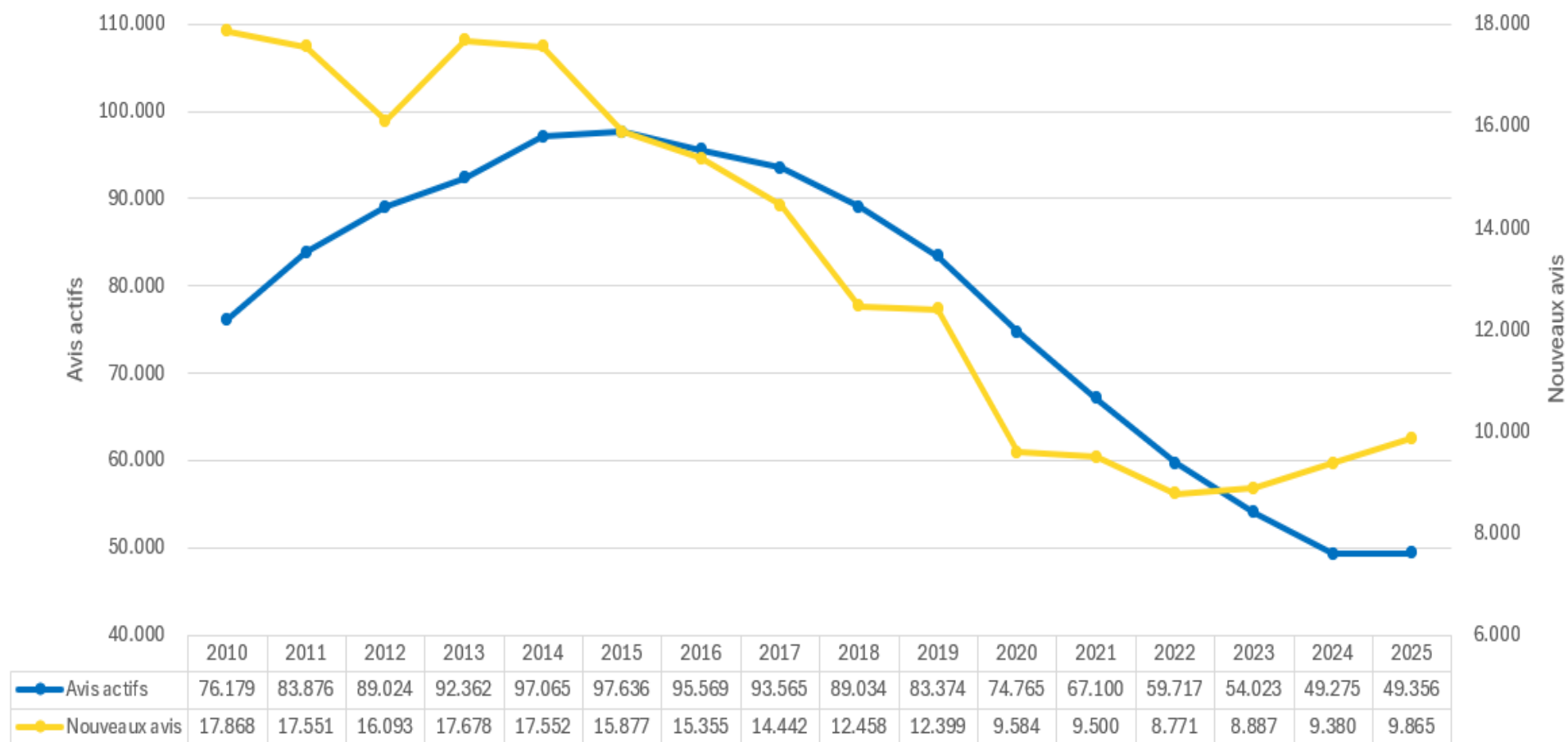
- l'accès à la justice a été plus complexe (absence pour maladie, non compréhension de la continuité des services, suspension des audiences...) ;
- l'Etat a demandé plus de souplesse vis-à-vis des procédures de recouvrement, ralentissant le passage du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire (suspension des saisies).

Le nombre de procédures en cours entre 2018 et 2025 a diminué de 44,6% (voir graphique 11). En 2025, on constate toutefois une légère hausse du nombre de RCD en cours, mais ce chiffre est encore loin de ceux observés avant 2024. Du côté du nombre de nouveaux avis, celui-ci connaît un sursaut de l'ordre de 12,5% entre 2022 et 2025 après une baisse de 8,5% entre 2020 et 2022. Il semblerait, par conséquent, qu'un regain d'attractivité pour le RCD se dessine ces dernières années. Mais le nombre de procédures en cours reste tout de même faible en comparaison à celui observé avant la crise.

³² Les indépendants ont accès à la procédure de R.C.D. uniquement s'ils ont cessé leur activité depuis au moins 6 mois ou, en cas de procédure de faillite, si la faillite est clôturée.

³³ Notice méthodologique, Statistiques Centrale des crédits aux particuliers 2021, BNB, p.64.

Graphique 11 : Evolution annuelle du nombre d'avis RCD actifs et des nouveaux avis RCD entre 2010 et 2025



Source : B.N.B.

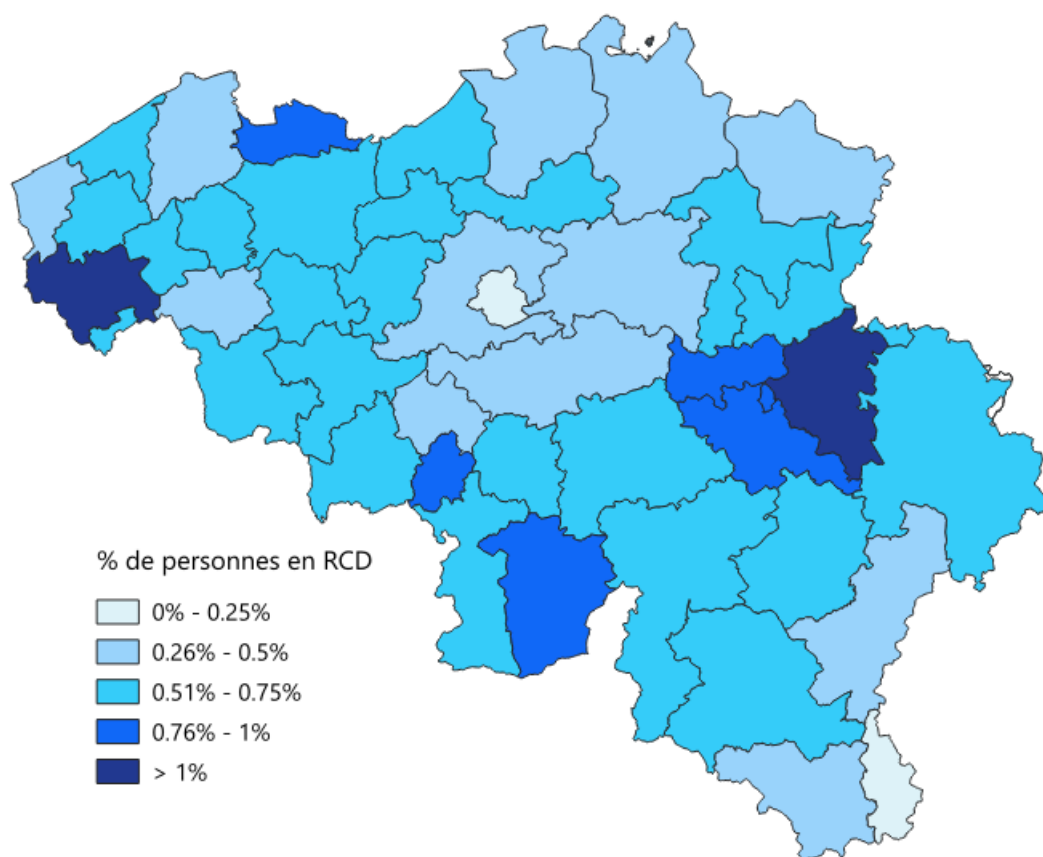
9.2. La répartition des dossiers de RCD par arrondissement

La carte 1 présente la répartition des personnes en RCD par arrondissement, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de personnes en RCD et la population majeure pour chaque arrondissement.

En 2025, les arrondissements d'Ypres et de Liège présentent les plus fortes concentrations de personnes ayant recours au RCD au regard de leur population majeure. Ils sont suivis par les arrondissements de Huy, Eeklo, Philippeville, La Louvière et Waremmme. À l'inverse, Bruxelles-Capitale affiche la plus faible proportion de personnes en RCD par rapport à sa population majeure, devant l'arrondissement d'Arlon.

De manière générale, on constate que la Région wallonne est davantage caractérisée par une sur-représentation de personnes en RCD relative à sa population majeure que la Région flamande. Les plus fortes sous-concentrations de personnes en RCD s'observent dans plusieurs arrondissements situés dans les provinces du Brabant flamand, d'Anvers, du Limbourg et du Brabant wallon, ainsi que dans certaines parties de la Flandre occidentale et de la province du Luxembourg.

Carte 1 : Proportion de personnes en RCD par arrondissement selon la population majeure en 2025



Source : B.N.B. et Statbel (arrondissements)

9.3. L'évolution du nombre de crédits défaillants dans les dossiers de RCD

Les dossiers de RCD ne contiennent pas uniquement des dettes de crédit. Les autres dettes prennent d'ailleurs de plus en plus d'importance dans les dossiers de RCD, d'après le tableau 5.

L'évolution la plus notable entre 2015 et 2025 concerne l'augmentation de la proportion de personnes en RCD sans contrat de crédit : + 9 points de pourcentage. Sur dix ans, on constate également que la proportion de personnes en RCD avec plus d'un contrat de crédit défaillant se réduit.

Tableau 5 : Répartition des personnes en R.C.D. selon le nombre de contrats de crédit défaillant (2015 et 2025)

	2015	2025	Variation 2015-2025
Sans contrat	21,8%	30,8%	+ 9 points de %
Sans contrat défaillant	6,8%	7,6%	+0,8 points de %
Avec un contrat défaillant	22,5%	23,4%	+0,9 points de %
Avec deux contrats défaillants	19,1%	16,2%	-2,9 points de %
Avec trois contrats défaillants	13,8%	10,6%	-3,2 points de %
Avec quatre contrats défaillants	8,4%	5,9%	-2,5 points de %
Avec cinq contrats défaillants ou plus	7,5%	5,5%	-2 points de %

Source : B.N.B.

Cependant, les chiffres de ces deux dernières années mettent en lumière une récente diminution du nombre de personnes en RCD sans contrat ou sans contrat défaillant, tandis que le nombre de personnes en RCD avec plus de deux contrats défaillants augmente légèrement. Cette accentuation de l'endettement lié au crédit dans les dossiers de RCD reste, certes, mineure mais pourrait être le signe d'une fragilisation des ménages. Combinée aux résultats précédents, cette donnée va, elle aussi, dans le sens d'une augmentation des difficultés financières des ménages en 2025.

Tableau 6 : Répartition des personnes en R.C.D. selon le nombre de contrats de crédit défaillant (2024-2025)

	2024	2025	Variation 2024-2025
Sans contrat	31,3%	30,8%	-0,5 points de %
Sans contrat défaillant	7,7%	7,6%	-0,1 points de %
Avec un contrat défaillant	23,6%	23,4%	-0,2 points de %
Avec deux contrats défaillants	16,2%	16,2%	0
Avec trois contrats défaillants	10,5%	10,6%	+0,1 points de %
Avec quatre contrats défaillants	5,7%	5,9%	+0,2 points de %
Avec cinq contrats défaillants ou plus	5%	5,5%	+0,5 points de %

Source : B.N.B.

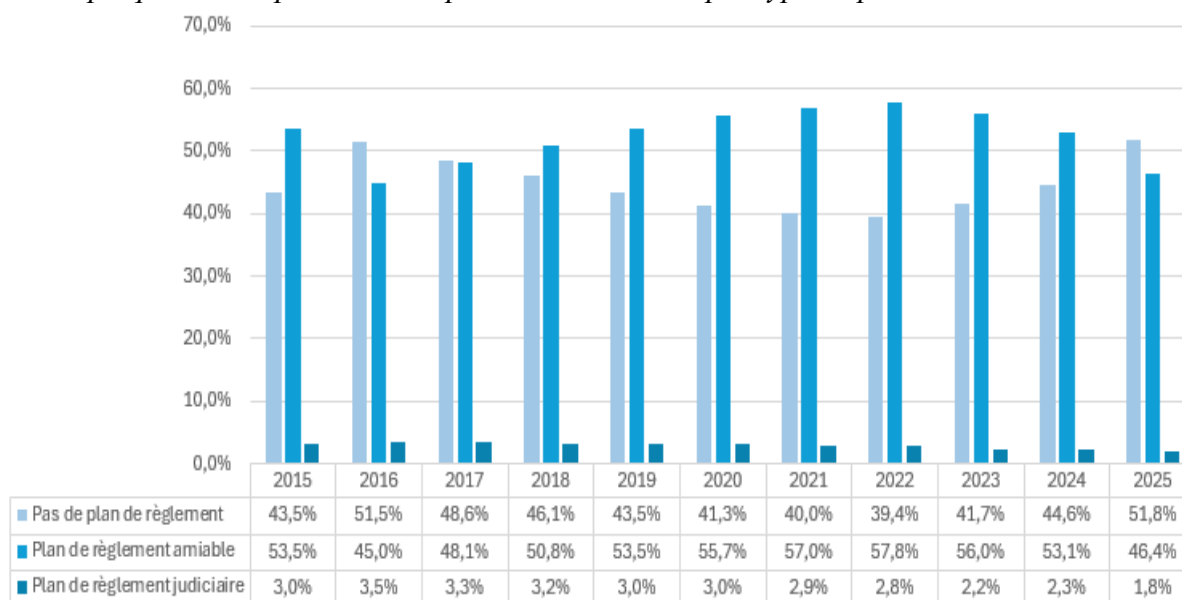
9.4. L'évolution du type de plan et de la durée des dossiers de RCD

Une fois que le débiteur est admis dans la procédure de RCD, son médiateur judiciaire, désigné par le tribunal, va élaborer un plan amiable en tenant compte des créanciers et du débiteur. Dans le cas où aucun accord ne peut être établi dans le délai imparti, le juge peut trancher et passer en plan judiciaire. Le juge décide du format pour le plan judiciaire : octroi d'une remise totale ou partielle des intérêts, indemnités, frais et du capital des dettes dues.

Une étude publiée en 2026³⁴ (circonsrite à une division du tribunal du travail de Gand et à 118 plans clôturés entre 2020 à 2024) suggère que, parmi les plans menés à terme, chaque année supplémentaire est associée à une baisse d'environ 4,8 points de pourcentage du taux de recouvrement, en tenant compte du niveau d'endettement, des revenus, des ventes d'actifs et de l'âge. Autrement dit, les plans plus longs sont associés à des remboursements moins favorables pour les créanciers. De plus, il ressort que les plans plus longs coïncident à des débiteurs avec des revenus plus faibles, des niveaux d'endettement plus élevés et une part plus importante de coûts absorbée par les honoraires des médiateurs.

Le graphique 12 présente la répartition des dossiers de RCD selon le type de plan entre 2015 et 2025. Du côté des plans amiables, leur proportion croît entre 2016 et 2022 de 12,8 points de pourcentage, puis cette progression connaît un ralentissement à partir de 2023, qui s'accélère en 2024 et en 2025 (-9,6 points de %). Du côté des plans judiciaires, ils ne cessent de diminuer depuis 2016 et restent la solution la moins privilégiée, d'autant moins en 2025 (-1,7 points de % entre 2016 et 2025).

Graphique 12 : Répartition des procédures en RCD par type de plan entre 2015 et 2025



Source : B.N.B.

³⁴ Gauthier Vandenbossche, " [Plan duration and plan performance in personal insolvency : exploratory empirical evidence from Belgian collective debt settlement](#) ", *JOURNAL OF CONSUMER POLICY*, vol. 49, no. 2, 2026.

En théorie, le plan amiable ne peut excéder 7 ans. Toutefois, le Code Judiciaire prévoit une possibilité de dérogation à ce délai sur demande du débiteur, en vue de sauvegarder certains éléments de son patrimoine et afin d'assurer le respect de la dignité humaine du débiteur.

Dans les faits, plus de la moitié des dossiers avec un plan de règlement amiable dure entre 6 ans et 9 ans en 2025 (voir tableau 7). Seuls 4,2% des dossiers excèdent les 9 ans. Notons, toutefois qu'une part importante des dossiers, plus d'un sur cinq, n'a pas encore de date de fin connue.

En ce qui concerne les plans judiciaires, dont la durée limite légale est fixée à 5 ans, un quart de plans judiciaires s'étalent entre 3 ans et 6 ans et un peu moins d'un quart entre 6 ans et 9 ans. Enfin, 4,1% des plans judiciaires dépassent 9 ans et plus de 40% ont une date de fin inconnue.

Deux tendances sur dix ans sont à mettre en lumière pour les deux types de plans : l'augmentation des plans avec une date de fin inconnue et une diminution de la proportion des plans excédant 9 ans³⁵.

Tableau 7 : Répartition des dossiers de RCD avec plan amiable et plan judiciaire selon la durée totale de la procédure en 2025

Période entre la date d'admissibilité et...	La fin du règlement amiable	La fin du règlement judiciaire
Date de fin inconnue	21,3%	43,8%
≤ 3 ans	2,4%	2,2%
> 3ans et ≤ 6ans	20,2%	25%
> 6ans et ≤ 9ans	51,9%	24,8%
> 9ans et ≤ 12ans	2,6%	2,5%
> 12ans et ≤ 15ans	0,9%	1,2%
> 15ans	0,7%	0,4%

Source : B.N.B.

10. Quel avenir pour l'endettement des ménages lié au crédit ?

Selon la BNB, l'inflation devrait diminuer et atteindre 2,2% en 2026 et 1,7% en 2027 avant d'augmenter à nouveau en 2028 (+2,3%) en raison de l'entrée en vigueur du nouveau système d'échange de quotas d'émission (EU ETS2³⁶), postposée en 2028.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat des ménages belges, il devrait poursuivre son ascension mais de façon moins importante, en réponse aux réformes du gouvernement relatives au chômage et à la pension et au plafonnement de l'indexation automatique des salaires bruts

³⁵ En 2013, seulement 12,2% des dossiers en règlement amiable et 4,4% des dossiers en règlement judiciaire n'avaient pas de date connue tandis que 32,0% des dossiers en règlement amiable et 9,1% des dossiers en règlement judiciaire vont au-delà de 9 ans.

³⁶ ETS2 est une extension du système d'échange de quotas d'émission de l'UE, EU ETS, un système de plafonnement et d'échange conçu pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en limitant les émissions pour des secteurs spécifiques et en permettant aux entreprises d'échanger des quotas d'émission. Cette deuxième phase vise spécifiquement à couvrir des secteurs supplémentaires non inclus dans l'ETS original, tels que le bâtiment et le transport routier.

supérieurs à 4.000 € et des prestations de plus de 2.000 €. Ce ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat devrait aussi se faire ressentir à l'échelle wallonne. Cela devrait également impacter négativement l'épargne des ménages.

Ces projections tiennent déjà compte des changements politiques survenus à l'issue des élections fédérales et régionales de 2024. Pour rappel, l'Observatoire avait d'ailleurs tenté de répondre à la question de la place qui sera accordée à la lutte contre le surendettement à l'avenir en analysant les programmes des différents partis politiques³⁷. Au vu des résultats exposés dans cet article, il semble que les mesures prises par le gouvernement Arizona influencent d'ores et déjà les perspectives, notamment en termes d'emploi. Nous verrons prochainement si ces projections se confirment et dans quelle mesure les réformes entreprises par le gouvernement impacteront la situation macro-économique.

Notons toutefois que les perspectives de la BNB ne prennent pas encore en compte le conflit ayant récemment éclaté au Moyen-Orient, opposant l'Iran à Israël et aux Etats-Unis. Il apparaît pourtant d'ores et déjà que ce conflit aura une incidence sur l'économie belge, notamment sur l'inflation énergétique. En effet, l'Iran étant parmi les plus gros producteurs de pétrole et certaines infrastructures pétrolières étant prises pour cible, une nouvelle crise énergétique est à redouter, une crainte déjà confirmée par certains observateurs. Les chiffres actuels montrent d'ailleurs une nouvelle hausse de l'inflation au premier semestre de 2026, notamment en raison d'un nouveau départ à la hausse des prix de l'énergie. Entre mars et avril 2026, l'inflation est passée de 2,2% à 4,2% et oscille désormais entre 3% et 4%³⁸.

11. Conclusion

Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer la récente progression des difficultés liées au crédit, sans qu'il soit possible d'en déterminer précisément le poids respectif. Celle-ci pourrait notamment traduire une érosion progressive des marges financières de certains ménages. Face à l'augmentation de leurs dépenses au cours des dernières années, ceux-ci ont pu mobiliser différents mécanismes pour préserver leur équilibre budgétaire : utilisation de leur épargne, adaptation de leurs dépenses, indexation des revenus, mesures publiques de soutien ou encore aide de leur entourage. Ces capacités d'ajustement ne sont toutefois pas illimitées. La persistance de dépenses contraintes élevées – logement, énergie, alimentation, assurances, soins de santé ou mobilité, notamment – peut progressivement réduire le « reste à vivre » et la capacité à faire face aux imprévus. Dans ce contexte, un événement de vie tel qu'une perte d'emploi, une séparation, une maladie ou une incapacité de travail peut plus facilement déséquilibrer un budget déjà contraint et conduire à l'apparition ou à l'accumulation d'impayés. Une défaillance de crédit ne traduit donc pas nécessairement une hausse du coût du crédit lui-même, mais peut également résulter de tensions exercées par l'ensemble des autres dépenses sur le budget du ménage.

La progression des défauts observée pour les crédits à la consommation, en particulier les prêts à tempérament et les ouvertures de crédit, mérite à cet égard une attention particulière. Elle pose notamment la question du recours à ces formes de crédit comme moyen de faire face à des besoins de trésorerie ou à des dépenses qui auraient auparavant pu être financées sur fonds propres. Cette hypothèse nécessiterait toutefois d'être approfondie. Plus largement, la hausse observée en 2025 ne doit pas nécessairement être interprétée comme le signe d'une crise du

³⁷ E. Dehon, «[Le-surendettement-au-programme-des-partis-politiques-pour-les-élections-de-juin-2024](#)», OCE, mai 2024.

³⁸ Voir [Indice des prix à la consommation harmonisé - juillet 2026 | Statbel](#)

crédit. Elle pourrait également correspondre, au moins en partie, à une normalisation après plusieurs années caractérisées par des niveaux de défaillance particulièrement faibles. Durant la crise sanitaire et dans son prolongement, les moratoires sur certains crédits, les mesures publiques de soutien aux revenus ou encore l'épargne accumulée par une partie des ménages a pu temporairement limiter les situations de défaut. Malgré la récente détérioration de plusieurs indicateurs, leur niveau demeure d'ailleurs globalement plus favorable qu'avant cette période et, fin 2025, seuls 2,7% de la population majeure présentent au moins un défaut enregistré dans la CCP.

Enfin, l'évolution future de la situation dépendra également du contexte économique, social et géopolitique. Les effets des réformes socio-économiques récemment adoptées, tout comme les tensions internationales et le risque d'une nouvelle hausse de l'inflation, constituent autant d'éléments qui affectent déjà nombre de ménages et qui sont susceptibles d'affecter le budget des ménages les plus vulnérables. Dans ce contexte, il convient de suivre attentivement l'évolution des indicateurs de défaillance de crédit au cours des prochaines années afin de déterminer si elle traduit un simple retour vers des niveaux plus habituels ou l'amorce d'une dégradation plus durable de la situation financière des ménages.